



COMMANDE DE RACCORDEMENT AU TELERESEAU

Le soussigné demande à pouvoir être raccordé au téléRéseau et commande le raccordement dont les caractéristiques et les coûts sont les suivants:

1. RACCORDEMENT DE BASE		2. FORFAIT PAR APPARTEMENT	
Taxe de base par immeuble <input type="checkbox"/> Forfait	Frs. 1'000.- +	Taxe forfaitaire de base <input type="checkbox"/> Forfait par appartement / bureau, local commercial Nombre :	Frs. 200.-
		<i>Le téléRéseau fournit le signal pour 2 prises au maximum, par logement ou local. Au-delà de 2 prises par logement ou local, un amplificateur est nécessaire.</i>	
		<input type="checkbox"/> Plus value pour 5 m. supplémentaire de câble Filovision	Frs. 60.-

Prix TVA 7.6% incluse

1. TAXE DE RACCORDEMENT

Avant tout raccordement au réseau câblé du distributeur, la finance de raccordement due par le propriétaire doit être préalablement acquittée. Cette finance est destinée à couvrir une partie des frais de raccordement au téléRéseau jusqu'à et y compris l'amplificateur ou la boîte de raccordement d'immeuble. Elle comprend également une contribution à l'équipement général. L'acquiescement de la finance de raccordement au téléRéseau ne crée en aucun cas un droit sur les installations du distributeur.

No REF :

3. ADRESSE DU CHANTIER

Société / Nom Prénom:

Adresse:

NPA / Localité:

Parcelle:

Type de construction:

Architecte:

Propriétaire:

Installateur-électricien/TV

Période désirée pour la réalisation des travaux de raccordement dès le:

2. BRANCHEMENT FORFAITAIRE

Ce dernier comprend la fourniture du câble, le raccordement au téléRéseau ainsi que la connexion sur l'installation du client. Si la longueur du branchement excède 70 m, une plus-value calculée par tranches de 5 m supplémentaires sera perçue au prix de Fr. 60.--. Les frais de génie-civil ne sont pas inclus dans le forfait.

4. ADRESSE DU COMMANDITAIRE

Société / Nom Prénom:

Adresse:

NPA / Localité:

Téléphone:

Le commanditaire reconnaît, par sa signature, être débiteur des factures relatives aux travaux commandés.

REMARQUES:

MERCI DE JOINDRE IMPERATIVEMENT LES PLANS DE CONSTRUCTION ET UN SCHEMA DE DISTRIBUTION. LES INSTALLATIONS DOIVENT ETRE EXECUTEES SELON LES DIRECTIVES POUR LES INSTALLATIONS D'IMMEUBLES POUR LA COMMUNICATION A LARGE BANDE.

Le soussigné confirme avoir pris connaissance des Conditions générales du téléRéseau Bussivision relatives au raccordement et à l'utilisation du téléRéseau, lesquelles font partie intégrante de la présente commande. Lesdites Conditions générales et particulières s'appliquent à la relation juridique se rapportant au raccordement et à l'utilisation du téléRéseau Bussivision.

Les documents sont disponibles sur demande ou peuvent être téléchargés sur www.bussigny.ch

Montant total TTC:

Frs.